



LE P'TIT LANLOUPAIS



EDITORIAL

Le compte à rebours est lancé : nous voici au seuil de la belle saison.

Avec elle, festivités privées et communales retrouvent rythme, ambiance et plénitude pour la plus grande joie de tous.

Nous nous réjouissons de ce renouveau, surtout après tant de vicissitudes et de privations liées au Covid.

Nous éprouvons d'autant plus de joie à vous annoncer une très bonne nouvelle : l'achat du Kerganer dont la réouverture est prévue dans le courant de l'année prochaine.

Nouvelle propriétaire mais le lieu demeure le même à ceci près que'il va se refaire une beauté pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions.

Nous reviendrons plus en détail dans les prochains bulletins sur l'avancée des travaux.

En attendant, prenez patience si vous le pouvez... et tenez-vous prêts à honorer de votre présence la renaissance toute proche de notre café !

Si, dans de nombreux domaines, la reprise économique est une excellente chose, elle est aussi accompagnée d'une inflation galopante. Comme pour chacune et chacun d'entre nous, les répercussions vont se faire sentir sur les finances de notre commune.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a adopté le budget 2022.

Notre priorité reste l'amélioration du cadre de vie dans notre beau village et des conditions de vie de ses habitants, tout en maîtrisant les dépenses.

Fidèles aux années passées, nous n'avons pas augmenté les taxes communales.

L'été, va nous permettre de nous retrouver dans des temps d'animation qui vont se dérouler de juillet à septembre : festivités du 14 juillet, concert(s), journée écocitoyenne, repas-couscous...

Nous vous invitons à regarder avec attention le bloc-notes et noter les manifestations pleines de promesses qui vous intéressent et dont nous nous réjouissons qu'elles puissent de nouveau être organisées !

Nous vous laissons découvrir tout cela dans la lecture de ce bulletin et vous souhaitons un été plein de découvertes et de richesses, de convivialité et de partage en espérant vous retrouver très vite au hasard des manifestations.

Michelle Menguy, 2ème Adjointe

PENNADSTUR

Krog eo ar gont en amgin : ha ni war dreuzoù an amzer vray.

Ganti gouelioù en prevez hag er barrez, lusk, plijadur ha leunder, evit brasañ levenez an holl.

Blivaat a reomp gant an amzer nevez-se, goude kement a vevh-divezh hag a diouer 'blam d'ar Govid.

Seul vuioc'h a levenez ganeomp ouzh o kemenn ur c'heloù mat : prenet ar Gêrganer hag a vo addigor e-kerzh ar bloavezh da zont.

Gant ur berc'hennez nevez e chom hañval al lec'h, koulskoude, hag eñ adginklet cheuc'h, da degemer ac'hanoc'h er gwellañ kondisionoù.

Kontañ a rimp deoc'h, er c'hannadigoù o tont, penaos 'yelo al labourioù war-raok.

Da c'hortoz, bezit pasiant ma c'hallit...ha pare da enoriñ gant ho prezañs adc'hanidigezh prestig hon ostaleri !

Gwall dra adkrog an armerzh war meur a dachenn, met trolal a ra c'hwez ar moneiz, ivez.

Emañ prizioù ar mammenoù nerzh hag an danvezioù krai o tarzhañ. Ken koulz ha 'vit an holl ac'hanomp 'vo diston ouzh finañoù hon gumun.

En arroud-se en deus votet ar C'huzul-kêr budget 2022.

Gwellaat framm ar vuhez en hon geriadenn vray ha stad ar vuhez he annezidi a chom hor pal pennañ.

Feal ouzh ar bloavezhioù tremenet, n'hon eus ket kresket tailhoù ar gumun.

Gant an hañv 'vo moaien deomp en em gavout da goulz abadennoù, eus gouere da eost : gouelioù ar 14 a viz gouere, sonadeg(où), devezh ekoekodedel, pred-kouskous...

Pedet oc'h da sellet pizh ouzh an deiziataer ha noteniñ an abadennoù leun a bromesa 'vefec'h dedennet gante. Plijadur ganeomp adaozañ anezhe !

Deoc'h-c'hwi da dizoleiñ pep tra er gannadig-mañ. Hetañ a reomp deoc'h un hañv leun a dizoleiñ, pinvidikaat, laouenekaat ha rannañ, hag en em gavout a-benn nebeut, 'michañs, dre zarvoud an abadennoù.

Michelle Menguy, eilmaer eilvet

INFORMATIONS MUNICIPALES



Téléphone 02 96 22 33 45

ouverture : lundi et jeudi de 9 h à 12 h

mardi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Courriel : mairie.lanloup@orange.fr - site internet : www.lanloup.bzh.

Compte-rendus des conseils municipaux

Ceux-ci sont consultables sur le site internet de la commune (rubrique vie municipale - conseil municipal) ainsi que sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la Mairie.

Collecte des déchets pour la période estivale du 4 juillet au 26 août

La collecte sélective a lieu toutes les deux semaines, **le mercredi, en semaines impaires.**

Les ordures ménagères sont ramassées **tous les mercredis.**

Pour tout renseignement,

tél. 02 96 13 59 59

dechets@guingamp-paimpol.bzh

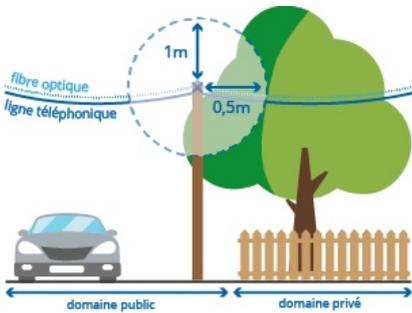
Déchetterie de Paimpol - Lieu-dit La Lande Blanche - tél. 02 96 20 91 39

Ouverte toute l'année du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00

de 14 h 00 à 18 h 00

Fibre et Elagage

La fibre optique arrive sur notre commune : l'élagage des plantations est indispensable à son déploiement et à la prévention de l'endommagement des équipements des réseaux.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier prévus par la réglementation (article L.51 du CPCE, Code des Postes et des Communications Electroniques).

Trop proches des câbles, le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...voire une interruption des services.

Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires riverains des infrastructures téléphoniques de réaliser l'élagage des plantations, arbres et/ou haies, sur leur parcelle, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter un dégagement de 1 m en hauteur et de 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.

Il est recommandé d'effectuer un élagage respectueux, entre septembre et mars, c'est-à-dire en sève descendante et en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.

L'élagage doit respecter une gestion durable des haies qui remplissent des fonctions importantes pour l'agriculture, la protection des paysages et de l'environnement (rôle de brise-vent, anti-érosion, séquestration du carbone, corridor écologique), la qualité de l'eau et la biodiversité.

Les travaux nécessaires au passage de la fibre correspondent la plupart du temps à un ébranchage léger.

En aucun cas il ne s'agit d'arracher les haies ou de réaliser des coupes à blanc.



Le Budget Général comprend les charges de fonctionnement et les charges d'investissements et est financé par les dotations de l'Etat, les subventions, les impôts locaux...

Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition locale.

Rares sont les communes à ne pas avoir agi sur la fiscalité depuis 2014.

Les efforts entrepris depuis 2014 et le sérieux dans la tenue des finances communales nous permettent de disposer d'une trésorerie confortable et d'un endettement très faible.

La stabilité des taux d'imposition communaux pour 2022 a été entérinée par le Conseil Municipal du 29 mars dernier.

Les taux votés sont donc les suivants :

taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,52

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,18.

Après une année de quasi stagnation à +0,2% en 2021, l'État ayant revalorisé les bases d'imposition de la taxe foncière de 3,4 % contre 1 % habituellement, cela entraînera toutefois une augmentation de vos montants à payer.

Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales.

Depuis 2020, 80% des foyers en sont déjà totalement exonérés.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et sera porté à 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la commune réalisées au cours de l'année. Il a été soumis au vote du Conseil municipal du 29 mars 2022 et a été approuvé à l'unanimité.

Ce compte n'est pas voté par le maire.

Il se décompose en deux sections : une section fonctionnement et une section investissement.

- Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont le plus souvent des dépenses répétitives correspondant à une consommation immédiate et sans incidence sur le patrimoine, charges de personnel, charges générales pour les bâtiments, fournitures, énergie, maintenance...

Pour l'année 2021, se dégage un **excédent de fonctionnement de 74 601,90 €** qui correspond à la capacité d'autofinancement de la commune

- Section investissement

Elle recouvre les opérations patrimoniales c'est-à-dire celles qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.

Elle comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes d'investissement et la capacité d'autofinancement.

Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de la commune à la somme de :

- **223 189,00 €** en section de fonctionnement (dépenses et recettes)

- **303 500,00 €** en section d'investissement (dépenses et recettes).

Soutien à la population ukrainienne

Au cours du Conseil Municipal du 29 mars, il a été proposé d'accorder une subvention à l'une des nombreuses associations venant en aide aux Ukrainiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention de 250 € à la Protection Civile qui œuvre en Ukraine.



Achat d'une tondeuse autoportée



La commune vient de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée à coupe frontale Husqvarna rider 214 T coupe de 103 cm.

Cette tondeuse polyvalente est idéale pour entretenir les petits espaces comme les grandes pelouses.

Dotée d'un moteur bicylindre et d'un carter combi permettant le mulching et l'éjection arrière, elle est efficace même sur les herbes plus hautes et plus dures.

Ce nouveau matériel permettra un gain de temps et d'énergie à Michaël.

Le cimetière

Une gestion rigoureuse et modernisée.

Le cimetière fait partie des biens communaux, à ce titre la commune doit le gérer et l'entretenir.

Au fil des années, la gestion du cimetière communal est devenue de plus en plus difficile.

La réglementation est complexe et évolutive, l'espace disponible dans le cimetière restreint.

La commune souhaite engager plusieurs actions pour en améliorer et moderniser sa gestion.

Une commission vient de se créer pour ce travail.

C'est à elle que vous devez vous adresser pour tout renseignement et information.

Opération : grand nettoyage de l'église

Ce travail de propreté réclame de nombreuses personnes, un appel à bénévole pour le nettoyage est lancé.

Il y a bien longtemps que l'église, bâtiment communal, n'a pas été nettoyée en profondeur.

Même si quelques bénévoles s'activent régulièrement à son entretien, un grand nettoyage s'impose surtout après les travaux de l'an dernier. L'intérieur de l'édifice en a bien besoin.

Les dépoussiérants et les balais seront fournis, mais si vous le pouvez, apportez plumeaux, chiffons, gants et surtout venez avec votre bonne volonté et votre bonne humeur.

Si vous êtes prêts à nous aider, n'hésitez pas à venir spontanément.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 3 septembre à partir de 9 h 00 à l'église pour rendre tout son éclat à "notre patrimoine".

Le midi, pique-nique, tiré du sac, dans le jardin Guy Ropartz ou à la mairie en cas de mauvais temps.

L'Association Saint Loup-Saint Roch offrira l'apéritif et le dessert à tous les participants.

Merci de votre participation !

Incivilités

Vol de fleurs

Ces plantes étaient là pour que tout le monde en profite, elles ont disparu au seul profit du voleur.

Nous déplorons le vol d'une dizaine de plantes à l'entrée du parking, à droite le long du mur.

De beaux pétunias, petites fleurs d'ornement, avaient été disposés entre les arbustes afin d'y ajouter une note colorée et gaie.

Ce n'est, hélas, pas la première fois que de tels faits se produisent !

Ces actes d'incivilité sont désolants. Est-ce une simple envie de nuire ou la volonté de fleurir son jardin à moindre frais ?

C'est de la bêtise peut-être, en tout cas, de l'irrespect et c'est aussi le travail de notre employé communal, Michaël, qui est réduit à néant".



Bruit de voisinage

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !

A cette période de l'année où les jours s'allongent et où les gens profitent davantage de leur extérieur, il est nécessaire de rappeler la réglementation en matière de bruits pour éviter les problèmes de voisinage.

L'arrêté préfectoral en vigueur précise bien, dans un premier temps que :

"Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit"

Les activités à caractère privé (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectuées que durant les jours et horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12h00 et de 13 h 30 à 19 h 00

Samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

La réglementation sur le bruit s'applique à tout endroit de la commune aussi bien sur les propriétés privées que sur l'espace public.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes pour le bien-être de chacune et chacun.

Déjections canines et divagation d'animaux

Malheureusement , c'est un article qui revient fréquemment dans nos pages.

Certains propriétaires de chiens laissent leurs animaux faire leurs besoins dans le bourg.

Le cimetière en est un triste exemple mais cela concerne aussi les abords des maisons et les trottoirs

Il serait si facile d'avoir sur soi un petit sac et de ramasser les déjections de son animal.

Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique.

Laisser un chien divaguer est dangereux

- pour lui : complètement livré à lui-même il peut traverser la route et se faire renverser.

- pour les autres : s'il surgit sur la route, il peut provoquer un accident notamment pour les cyclistes.

Aussi gentil qu'il soit, par peur, un chien peut mordre, une personne qui souhaiterait le récupérer.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse **engage la responsabilité exclusive de son propriétaire**. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte.

Nous vous demandons d'être vigilants et responsables. Merci !

Jeu de piste à Lanloup

"Traverser les époques sur la terre des Seigneurs."



L'Agglomération a créé une collection de jeux de piste sur le territoire, en faveur du développement touristique, culturel et sportif.

En juillet 2022, la collection sera au complet avec 12 jeux répartis sur l'ensemble du territoire et qui seront rassemblés dans un étui.

La collection complète sera vendue au prix de 3 € et disponible à la vente dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme.

Les communes qui le souhaitent pourront acheter un stock de jeux de piste à l'Agglomération et le mettre à disposition de manière payante à leurs habitants.

Lanloup a la chance de figurer parmi les douze communes concernées !

N'hésitez pas à jouer, vous découvrirez des lieux ou l'histoire de Lanloup que vous ne connaissez peut-être pas et vous saurez répondre aux interrogations des visiteurs nombreux de notre beau village.

Frelons asiatiques

La prolifération de ces nuisibles a des conséquences à la fois :

- sanitaires : une piqûre de frelon asiatique est plus douloureuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille, mais pas plus dangereuse sauf en cas de piqûres multiples ou d'allergie au venin d'hyménoptère.
- économiques : ils détruisent des ruches ce qui nuit à l'apiculture
- environnementales : ils freinent la pollinisation

Freiner la propagation du frelon asiatique est possible !

Pour cela, le meilleur moyen est la destruction des nids primaires.

Au printemps, le frelon asiatique sort de son hibernation, les reines vont alors chercher leur lieu de nidation.

Cependant, pour bénéficier du meilleur emplacement, elles s'affrontent dans un combat mortel et les plus fortes l'emportent. Il n'est donc pas nécessaire de poser des pièges à cette période, mieux vaut laisser faire la nature en les laissant s'entretuer et de ce fait, éviter de piéger d'autres espèces d'insectes indispensables à la biodiversité.

Pour repérer un nid, le plus efficace est de faire le tour de la maison et du jardin : auvent, porche, abri de jardin, granges, serres, haies ... sont des lieux de prédilection. Le nid, situé à une hauteur peu élevée dont l'ouverture est vers le bas, mesure de 5 à 10 cm, est en forme d'oeuf avec à l'intérieur uniquement quelques alvéoles construites par la reine, seule dans son nid pendant environ six semaines.

Le meilleur moment pour l'attraper est à la tombée de la nuit. Pour cela, en prenant toutes les précautions nécessaires, il faut l'emprisonner dans un bocal. Puis détruire le nid.



De juin à septembre, les nids primaires sont abandonnés au profit de nids secondaires, à l'ouverture latérale cette fois, pouvant atteindre 1 m de diamètre et abriter des milliers de frelons au mois d'août.

Ces nids sont beaucoup plus difficiles à éliminer d'autant plus que la colonie sera conséquente et que le nid sera situé très en hauteur.

En septembre et octobre, plusieurs centaines de reines sont libérées !

D'octobre à février, les frelons meurent, ne survivent que les reines.

Les nids en cette période sont maintenant visibles mais inactifs.

Comme pour les années précédentes, en cas de découverte d'un nid suspect, n'intervenez pas seul, contactez la mairie.



Prêt de matériel communal

Chaque Lanloupais peut bénéficier de la mise à disposition du matériel communal pour une journée ou deux, à l'occasion d'un événement familial ou d'une manifestation.

La réservation doit se faire au minimum une semaine à l'avance et comporter les nom, prénom et coordonnées de l'utilisateur, ainsi que le nombre de tables, de chaises et de bancs souhaité.

La prise de contact peut se faire :

- directement en mairie
- ou par téléphone : 02 96 22 33 45
- ou par mail : mairie.lanloup@orange.fr

A noter que ce matériel reste réservé en priorité aux animations organisées par la mairie.

FÊTE du 14 JUILLET

11h : Cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux Morts

14h : Concours de boules bretonnes en doublettes, 3 parties aux points, organisé par le Comité des Fêtes, jardin Guy Ropartz.

Prix selon engagement plus 90 € offerts par le Comité des Fêtes.

Inscriptions sur place dès 14h (4 €)

15 h 30 : jeux pour enfants et goûter offert (crêpes, gâteaux ...)

A partir de 19h : soirée Irlande-Grande-Bretagne

Apéro-concert DAOUAD, flûte traversière et guitare

Restauration sur place : rougail-saucisses, galettes-saucisses, crêpes et buvette.

Fest-noz MODKOZMIK, clavier, chant trompette, chant saxophone et DAOUAD.

Vers 23h : Feu d'artifice offert par la municipalité

A vos blocs-notes

Samedi 27 août : concert en l'église récital piano organisé par l'Association Musique en Armor

Samedi 3 septembre : à partir de 9h, grand nettoyage de l'église

Samedi 10 septembre : 10^{ème} journée écocitoyenne

Samedi 17 et dimanche 18 septembre : Journées internationales du Patrimoine
Visites commentées de l'église

Dimanche 24 septembre : Repas "couscous" à la salle polyvalente à 12h30,
organisé par l'Association Saint Loup-Saint Roch.
Inscriptions auprès de Michelle Menguy 02 96 16 50 61/06 26 85 48 36
Jacky Thoraval 02 96 20 15 61.

Mardi 27 septembre : 14h, réunion publique pour l'Atelier Nutrition - Salle polyvalente

Objectif zéro phyto - évolution de la Loi Labbé

Au printemps, les bourgeons annonciateurs d'une nature en éveil sont bien là, avec ce que l'on appelle communément les mauvaises herbes.

Nous voulons souvent (toujours) les éradiquer, mais l'utilisation des produits phytosanitaires, "les pesticides" est interdite par la loi dite Labbé :

- **depuis 2017 pour les collectivités**, dans la plupart des lieux publics : espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles au public ;
- **depuis 2019 pour les particuliers**, dans les jardins privés.

Au 1er juillet 2022, l'interdiction s'étend à de nouveaux lieux, par exemple : aux établissements d'enseignement, à certains terrains de sport et surtout **à l'ensemble des propriétés à usage d'habitation (individuel et collectif)**

JOURNÉE ÉCOCITOYENNE



La journée écocitoyenne a attiré du monde ce samedi 21 mai !
Ce samedi, le village s'est animé sous l'impulsion de "La journée citoyenne", chacun étant heureux de retrouver la "convivialité d'avant-Covid" sous la forme d'une activité collective très concrète.



La citoyenneté et la solidarité ne sont pas de vains mots pour les Lanloupais, soucieux de la préservation de leur environnement au sens large du terme.

Sous un soleil magnifique, cette journée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale, avec un énorme travail effectué par les participants.

Dans la bonne humeur et l'enthousiasme, une équipe nombreuse et toujours aussi motivée s'est retrouvée autour d'un café-croissants à la mairie avant de se répartir, gants et outils à la main, entre les différents chantiers.



Un grand merci à :

Bruno, Cay, Chantal, Christophe, Colette, Damien, Delphine, Fabienne, Franck, Gilbert, Gilles C, Guénoilé, Ilan, Jacky, Jean-Claude, Jean-Claude, Jean-Luc, Linda, Loïc, Louise-Anne, Lucille, Marie-Anne, Marie-Claire, Marie-Christine, Marie-Jo, Michaël, Michelle, Monique, Nathalie, Pacôme, Pascale, Raphaël, Sandrine, Yannick et Yvon...

pour leur active participation et leur bonne humeur !

Cette journée en appelle d'autres à venir... La prochaine sera le **10 Septembre**

Pour bien vieillir en Bretagne

Des ateliers gratuits, financés par les caisses de retraite, accessibles à tous les retraités dès 60 ans.

Ces ateliers collectifs de prévention organisés en plusieurs séances sur différents thèmes se déroulent par petits groupes de 8 à 15 personnes pour favoriser les échanges et la convivialité.

Ils sont accessibles gratuitement

Atelier Equilibre - Apprendre à travailler son équilibre et à améliorer sa coordination.

Un bon équilibre réduit le risque de chutes et renforce l'autonomie ainsi que la qualité de vie.

De fin mars à fin juin, treize personnes ont bénéficié de douze séances, une fois par semaine, le jeudi après-midi à la salle polyvalente.

Les 12 rencontres proposaient des exercices ludiques et des conseils personnalisés pour améliorer son équilibre, et adopter les bons gestes au quotidien afin de garder la forme et gagner en assurance.

Mieux connaître ses capacités, apprendre à se relever en toute circonstances et prendre confiance en soi, ces objectifs ont été largement atteints.

Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, chacune, chacun a pu tirer profit des exercices et des conseils donnés par l'animatrice.

Cette première expérience étant une réussite, des contacts ont été pris afin de pouvoir vous proposer d'autres ateliers.

Ainsi, **un Atelier Mémoire** devrait s'ouvrir dans le courant de l'année prochaine mais d'ores et déjà, deux ateliers sont programmés pour les mois à venir, voici lesquels :

Atelier Sommeil - Apprendre à adopter les bonnes habitudes pour des nuits plus sereines !

Avec l'âge, le sommeil évolue. Des difficultés d'endormissement, une fragmentation du sommeil, des nuits écourtées, une fatigue dans la journée sont souvent constatées.

Pour des nuits de qualité, il est important de comprendre son sommeil et d'écouter son corps.

C'est ce que vous propose l'Atelier sommeil organisé autour de six séances animées en petit groupe par un professionnel du **lundi 16 janvier au lundi 6 mars**.

Au cours des séances de deux heures, un professionnel vous propose des exercices et des conseils pratiques. Vous apprenez à soulager vos troubles du sommeil et à les dédramatiser.



Atelier Nutrition - Adopter les bons réflexes pour une alimentation saine et diversifiée !

Les séances sur le thème de la nutrition vont vous permettre de connaître les bonnes astuces d'une alimentation équilibrée ! **Réunion publique d'information le mardi 27 septembre à 14h.**

Les besoins et les papilles changent avec le temps.

Il est aussi parfois compliqué de s'y retrouver parmi tous les conseils souvent contradictoires des informations entendues.

Quelle est la meilleure composition pour des repas équilibrés ? Comment choisir des aliments locaux et de qualité sans se ruiner ? Comment décrypter les étiquettes des produits ?

L'Atelier Nutrition vous propose d'en finir avec les idées reçues en participant à des activités pédagogiques et ludiques animées par des professionnels. Adoptez les bons réflexes pour une alimentation saine et diversifiée !

Au menu des neuf séances : échanges, jeux, décryptage d'étiquettes et dégustations.

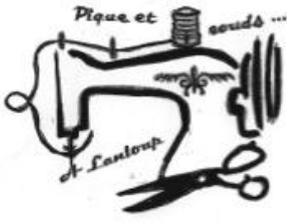
Tout ce qu'il faut pour passer à table avec plaisir !

Les séances sont programmées le **mardi de 14 h à 16 h 30 à partir du 4 octobre** (hors vacances).

Si l'un ou l'autre de ces Ateliers vous intéressent, n'hésitez pas à venir vous informer en mairie ou auprès de l'Adjointe aux affaires sociales qui gère ce dossier.



Pique et couds à Lanloup.



Vous voulez créer...vous voulez partager, échanger vos expériences...

Nous vous proposons de nous retrouver un après-midi par mois pour quelques réalisations faciles : pochette, sac, tablier, coussin, lingettes démaquillantes, sac à dos...

Il vous faudra apporter votre machine à coudre et le matériel nécessaire selon le programme.

Première rencontre le jeudi 06 Octobre 2022 à 14h à la salle polyvalente de Lanloup.

Contacts : Dominique 07.81.51.93.43.
Marie-Anne 06.31.80.97.77
comitedesfetes.lanloup@gmail.com

BreizhGo, service de proximité, le transport scolaire en Côtes d'Armor

Inscriptions pour l'année 2022-2023

La demande d'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo, car, train et bateau, ouverte depuis la fin mai est à faire en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/cotes-d-armor>.

La date limite est fixée au 18 juillet 2022.

Toute demande reçue après cette date fera l'objet d'une majoration de 30 €.



Pour répondre aux questions des familles :

[www. BreizhGo.bzh](http://www.BreizhGo.bzh) ou au **02 99 300 300** accessible du lundi au samedi de 8 h 00 à 20 h 00.

Pour l'ensemble de l'année scolaire les tarifs sont les suivants :

120 € pour les 1er et 2ème enfants transportés, puis 50 € pour le 3ème.

La gratuité s'applique à partir du 4ème enfant.

Le tableau de la sectorisation des transports scolaires 2022-2023 est accessible sur la page des transports scolaires sur BreizhGo.bzh.

Une page dédiée à l'information des familles sur la création des points d'arrêts a été mise en ligne sur le site : <https://www.breizhgo.bzh/creation-arret-scolaire>

Lutte contre les dégâts provoqués par les corvidés

Cette espèce étant protégée, la population de choucas des tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années. Les dégâts engendrés sur les cultures sont alarmants.

Au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

En obstruant les conduits de cheminée, les nids de choucas des tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations.

La chambre d'agriculture de Bretagne a publié sur son site internet : <http://www.synagri.com>,

(dans la rubrique "Environnement / Dégâts gibier - Nuisibles") un formulaire pour recenser les dégâts causés sur les cultures ou propriétés par des espèces dites nuisibles et autres espèces, choucas, corneilles noires, etc.

Ce formulaire en ligne concerne tant les agriculteurs que les particuliers qui souhaitent déclarer des dégâts liés à la faune sauvage (ex: dégradation de conduit de cheminée par les choucas,...).

Dans l'objectif d'assurer la salubrité publique et **pour éviter les dégradations des conduits de cheminée et des accidents parfois mortels, il est recommandé d'installer des grilles** au niveau des cheminées des habitations.

Fauchage raisonné aux abords des routes départementales

Depuis quelques années, les abords des routes sont fauchés plus tardivement, au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers. Ces opérations de fauchage concilient les impératifs de sécurité des usagers avec les enjeux environnementaux comme la préservation de la biodiversité.

Ce fauchage permet de limiter la hauteur de coupe et de limiter les interventions de printemps, de repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant dans ces milieux.

Demain...j'arrête de tondre (toute) la pelouse !

Les avantages à cesser, limiter ou réduire la fréquence de la tonte sont nombreux : gagner du temps, de l'argent et favoriser la biodiversité !

La pelouse est terre d'accueil pour les insectes pollinisateurs, les oiseaux et les abeilles. En effet, la tonte trop fréquente des pelouses et le nettoyage trop poussé des jardins sont dramatiques pour les insectes et les animaux qui vivent dans nos propriétés.

Laisser des tas de feuilles et des buissons hirsutes est important pour que s'y cachent les animaux.

Il est recommandé aussi de ne tondre qu'une partie du jardin et de transformer l'autre en prairie fleurie.

En fleur d'avril à septembre, le seul soin à apporter à cette jachère fleurie est la fauche une fois par an.

C'est indispensable pour l'environnement, c'est beau et humm ça sent bon...

Si vraiment, vous voulez tondre votre pelouse, adoptez le "mulching".

La tonte "mulching" consiste à pratiquer une tonte haute de 8 cm et à laisser sur place les brins d'herbe découpés en petits bouts. Ils se décomposent naturellement en fertilisant le sol.

L'herbe reste bien verte et les insectes pollinisateurs y butinent les fleurs.

Le 116 006 : Une écoute pour toutes les victimes



Le numéro d'aide aux victimes 116 006 reste disponible pour toute personne victime 7j/7, de 9h à 19h.
Vous pouvez laisser vos coordonnées téléphoniques sur notre messagerie pour être rappelé.e dès que possible.
Ou contactez-nous par mail à victimes@france-victimes.fr

Ce numéro gratuit et anonyme permet à toute victime (violences physiques, vol, cambriolage, harcèlement, accident de la circulation, catastrophe naturelle, etc.), ou à l'un de ses proches ou témoin de bénéficier d'informations sur leurs droits

et d'une première écoute par des professionnels de la Fédération France Victimes.

Les personnes sont mises en relation avec les associations locales d'aide aux victimes agréées par le ministère de la Justice pour une prise en charge juridique, psychologique et un accompagnement social.

Le 116 006 est ouvert 7j/7j de 9h à 19h, tous les jours de l'année.

L'adresse mail victimes@france-victimes.fr est également à disposition des victimes.

La MSA d'Armorique communique

En partenariat avec l'ANCV, la MSA d'Armorique propose aux aidants de participer à un séjour de vacances de 8 jours et 7 nuits en pension complète au centre de Port-Manech à Névez (29) du 1er au 8 octobre 2022.

Au programme de ces quelques jours : activités de détente, temps de rencontre...

L'objectif est ici de permettre aux aidants de souffler et de prendre un temps de répit indispensable pour continuer à assurer leur rôle au quotidien auprès du proche aidé.

Conditions d'accès au séjour : aider un proche âgé retraité dans son quotidien ; être, soi-même ou la personne aidée, ressortissant du régime agricole.

Renseignements et inscriptions auprès du service des Interventions sociales de la MSA d'Armorique au 02 98 85 79 79 ou à cette adresse : interventionsociales.blf@armorique.msa.fr.

ÇA S'EST PASSÉ À LANLOUP



7 avril - Mobilité sur le territoire
Présentation des services AXEO



Cérémonie commémorative
du 8 mai 1945



29 mai - Fête des Mères et Pères



Journée écocitoyenne

Joie de la rencontre entre Lanloupais, ceux que l'on connaît depuis longtemps, ceux que l'on ne fait que croiser, ceux qui viennent d'arriver dans la commune...

Comme toujours, cette journée conviviale autour du partage, s'est terminée par un apéritif et un repas grillades offert par la commune, la soirée se prolongeant jusqu'à la tombée de la nuit.



Sur les traces de Jean PIERRE, l'enfant du pays. Les historiens de la délégation américaine, de retour à Lanloup, sont venus présenter le fruit de leurs recherches.

2
4
a
v
r
i
l



Bel été à tous !

Journal Communal de Lanloup

Directeur de la publication : Yannick Le Bars

Rédaction : Commission Communication

Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie

Distribution : équipe municipale

Dépôt légal : à parution 250 exemplaires